



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MAI 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 25 mai 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET Mohammed ZAOU, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Brahim OUAREM), Danièle GARCIA (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Eléonore MORENO (pouvoir à Laurence MOLINARI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Mohammed ZAOU), Norman PANTER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à Alice SEBBAG), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Quentin CHOLLET (pouvoir à Thierry BESSE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 25
représentés : 14
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte
Monsieur Héritier LUNDA est élu secrétaire.
Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023

Délibération n°23-49

DGST : Denis DRAPPIER

Service : Aménagement Durable et Urbanisme

Affaire suivie par Catherine DIJON

BILAN DE L'ACTIVITE FONCIERE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2241-1,

CONSIDERANT qu'au regard de ces différentes dispositions, il appartient au Conseil Municipal de délibérer chaque année sur les acquisitions et cessions foncières opérées sur le territoire de la Commune,

VU le bilan des cessions et acquisitions immobilières de l'année 2022 joint,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces et Relations Internationales, en date du 17 mai 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du bilan de l'activité foncière de la Commune portant sur l'année 2022.

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2022

Article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Publié sur le site de la ville le 5 juin 2023

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20230602-SG2023_05008-AI
Date de télétransmission : 02/06/2023
Date de réception préfecture : 02/06/2023

Date de réalisation	Désignation des biens (terrains et immeubles)	Localisation	Références cadastrales	Contenance en m ²	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
14/03/2022	Pan coupé	30 rue du Vieux Perray	BM n° 315	5 m ²	M. et Mme SAUDUBRAY	COMMUNE DE SGDB	Gratuite	0 €
09/12/2022	Voirie et bassin de rétention	29 Chemin de la Mare au Chanvre (Franges II)	AW n°s 408 et 410	5 630 M ² ET 8 M ²	SCCV LES JARDINS DE LA MARE AU CHANVRE	COMMUNE DE SGDB	Gratuite	0 €